

**ENVIRONNEMENT :
LA VILLE D'AMQUI LANCE UN PROGRAMME DE SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Amqui, le 22 avril 2022. En ce Jour de la Terre, la Ville d'Amqui pose un geste concret en lançant un programme de subventions environnementales. Initié par le Comité de développement d'Amqui, ce nouveau programme permet aux résidents d'Amqui d'obtenir un remboursement sur l'achat de biens visant à diminuer les impacts pour l'environnement.

« Nous souhaitons trouver une façon d'encourager les citoyens à diminuer leur empreinte écologique. Plusieurs options étaient possibles et les membres du Comité de développement ont retenu quatre principaux volets facilement applicables pour les résidents d'Amqui » mentionne M. Rolland Côté, président du Comité de développement d'Amqui.

1 programme... 4 volets

- **Utilisation de bidet et de produits d'hygiène** : remboursement de 50 % pour l'achat d'un bidet à attacher, siège de toilette bidet, bidet de voyage, essuie-tout lavable, coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, culottes menstruelles lavables et papier de toilette lavable. Maximum de 100 \$ par résidence;
- **Appareil de chauffage** : remboursement de 250 \$ jusqu'à concurrence des coûts réels pour le retrait des appareils non conformes ou 500 \$ pour le remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois dans les résidences;
- **Articles pour bébé** : remboursement de 50 % du coût d'achat de couches lavables (neuves ou usagées), incluant les couches de piscine, les couches plates, les couvre-couches, les insertions et les feuillets lavables, jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant et par résidence;
- **Trousses de plomberie** : des trousse de pomme de douche à débit réduit et d'aérateurs de robinet sont offertes à faible coût directement à l'hôtel de ville d'Amqui. Un propriétaire peut faire l'achat de plusieurs ensembles pour une même adresse.

Montant maximal : 500 \$ par résidence jusqu'au 31 décembre 2023.

Conditions de remboursement :

- **Habiter** sur le territoire d'**Amqui** et avoir une preuve de résidence;
- Remplir le **formulaire** de demande d'aide financière;
- **Preuve d'achat** des articles visés par la demande;
- Les achats doivent être faits **dans un commerce d'Amqui**;
- Certaines autres conditions peuvent s'appliquer en fonction du volet.

« Les élus de la Ville d'Amqui tiennent à remercier les bénévoles du Comité de développement d'Amqui pour avoir proposé cette belle initiative qui saura assurément améliorer notre environnement. Puisque chaque geste compte, j'encourage les citoyens d'Amqui à utiliser ce programme dans le but de faire une action concrète pour les générations futures » ajoute Mme Sylvie Blanchette, mairesse de la Ville d'Amqui.

Toutes les informations relatives à ce programme ainsi que les formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Ville d'Amqui au www.amqui.ca, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque Madeleine-Gagnon ainsi qu'au Service des loisirs.

- 30 -

Source :

M. Guillaume Viel, directeur
Service de développement économique durable
et responsable des communications
Ville d'Amqui
418 629-4242, poste 1225
developpement@amqui.ca

Entrevues :

Mme Sylvie Blanchette
Mairesse
Ville d'Amqui
418 629-4242, poste 1200
info@amqui.ca